



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/69

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen scellé
DCNI/M/COFFRE 249



PROCES – VERBAL

L' An deux mil onze, -----
Le deux mai-----
à quatorze heures -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

DAB/A
3 pages

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNI/M/COFFRE 249 contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNI.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cote 1** : Un courrier de Monsieur Christian de Beauregard daté du 19/02/2003 adressé à Monsieur PEER de JONG rue des Mimosas Saint Colombier 56370 SARZEAU ayant pour objet le contrat de prestations de services négocié entre **GIFEN** et **ASIA NEW HOLDINGS**. DCNI étant mandaté pour transmettre ce contrat.-----

---**Cote 2** : Un courrier de Philippe JAPIOT de DCNI adressé le 17/09/2003 à la BNP PARIBAS de ZURICH (Suisse) ayant pour objet le non renouvellement de la location d'un coffre dans leur agence à compter de la fin 2003.-----

---**Cotes 3 et 4** : Une note de Christian de BEAUREGARD de DCNI à Philippe JAPIOT de DCNI datée du 26/09/2002 ayant pour pièce jointe la contribution DCNI aux coûts 2002 des structures THINT dans le cadre des contrats C5.-----

---**Cotes 5 à 6** : une note de Christian de BEAUREGARD de DCNI à Philippe JAPIOT de DCNI datée du 02/10/2002 ayant pour objet « C5 Malaisie et assiette sur laquelle appliquer la somme variable » ainsi que l'annexe 2 concernant le contrat d'ingénierie commerciale régionale à l'exportation ASIE, ainsi que l'annexe 7 concernant la rémunération de l'Agence Régionale pour l'année 2001 : ---

- somme fixe de 2.250.000 Frs-----

- somme variable : **TERASASI** de 200.000 Frs, 2% de Success Fee et 1% de Support Fee et **THALES INTERNATIONAL ASIA** : 0,20% de Success Fee.-----

---Cote 8 : un courrier daté du 24/07/2001 signé de Philippe JAPIOT, Président de DCNI et Bernard BAIOTTO Président de **THALES INTERNATIONAL ASIA** prolongeant le contrat C5 d'Ingénierie Commerciale Régionale à l'Exportation jusqu'au 31/07/2002.-----

---**Cote 9** : un document manuscrit non daté, non signé indiquant

D A34 / 2

notamment :-----

« création SRC **GIFEN** basée à Malte...**Accord DCNI/GIFEN du 19/11/2001**..honoraires mensuels 11.000 €...factures trimestrielles 30.900 € pendant 1 an (S.SHANKS) SA n°1 SM MALAISIE : S04/6043 (15/01/02) (DCNI) + débours de **Steeve SHANKS** (factures **PROTRAVEL**) : S04/6043...1 facture ponctuelle sur la Malaisie 30.500 € forfait déplacement pour recherche d'un consultant... »-----

« En cours : création **SRC BREEDERS** basée à Singapour Zone ASIE (été 2002) »-----

---**Cotes 10 et 11** : un tableau répertoriant les rapports et les états financiers des accords entre DCNI et les clients classés par pays et par produit pour l'année 2003. Constatons que flux et GIFEN apparaissent également. Concernant GIFEN constatons au 01/01/03 pour la Malaisie, un produit BPC pour une rémunération de 250.000 € par an.-----

---**Cote 12** : un fax daté du 08/07/1996 de G-P MENAYAS de DCNI pour la Banque Veuve MORIN PONS à Paris 8 afin d'effectuer un virement SWIFT de **4.127.860 Frs en faveur de IRISH PERMANENT BANK PLC** à DUBLIN (Irlande) compte n° 063-02-11737 signé conjointement par le Président Directeur Général de DCNI Monsieur CASTELLAN Dominique et par le Directeur Financier et Administratif Monsieur Gérard Philippe MENAYAS.-----

---Notons une inscription manuscrite indiquant facture n° 20726 frais techniques 4.086.139 Frs et n° 20727 assistance technique 41.721 Frs + TVA.-----

---**Cote 13** : la copie d'un document manuscrit daté du 02/07/96 (dont l'original se trouve cote 7 du SCELLE COFFRES/BNP/M/DCNS) faisant apparaître différents noms de personnes physiques ou morales ainsi que des montants et des numéros de factures et notamment dans le paragraphe « Irlande » : **ABDUL RAZAK (837 160 Frs) correspondant partiellement à la facture n° 20726/96 de 4.086.139 Frs mentionnée cote 12.**-----

---**Cote 14** : un fax daté du 13/03/1996 de G-P MENAYAS de DCNI pour la Banque Veuve MORIN PONS à Paris 8 afin d'effectuer un virement SWIFT de **1.185.975 Frs en faveur de IRISH PERMANENT BANK PLC** à DUBLIN (Irlande) compte n° 063-02-11737 signé conjointement par le Président Directeur Général de DCNI Monsieur CASTELLAN Dominique et par le Directeur Financier et Administratif Monsieur Gérard Philippe MENAYAS.-----

---Notons une inscription manuscrite indiquant facture n° 20321 frais techniques 1.162.721 Frs et assistance s/commissions 23.254Frs pour un total de 1.185.975 Frs.-----

---**Cote 15** : la copie d'un document manuscrit daté du 07/03/96 (dont l'original se trouve cote 6 du SCELLE COFFRES/BNP/M/DCNS) faisant apparaître différents noms de personnes physiques ou morales ainsi que des montants et des numéros de factures et notamment dans le paragraphe « Luxembourg » **ABDUL RAZAK (279.053 Frs)**-----

---Au vu de ces documents nous constatons que Monsieur **ABDUL RAZAK** aurait été bénéficiaire d'une somme de **1.116.213 Frs** (837.160 + 279.053) en 1996, versée par DCNI ayant transité sur le compte n° 063-02-11737 ouvert à l' **IRISH PERMANENT BANK PLC** à DUBLIN (Irlande) et sur un compte non identifié au Luxembourg.-----

---**Cote 16** : un document intitulé « ENGAGEMENT DE DCNI -



VEILLE COMMERCIALE INTERNATIONALE » concernant une lettre de commande pour le fournisseur **ANDERSON AND MAYHILL Ltd**, nature des prestations : Intelligence Economique, pays concerné : Malaisie, description du projet concerné : Conseil et Recherche d'informations, date de signature du contrat **04/09/02**, fin du contrat : fin de mission, rémunération **30.000 Livres UK**, émetteur CBE date : **11/04/03**.-----

---Précisons que les initiales CBE pourraient correspondre à Christian de BEAUREGARD et que la société **ANDERSON MAYHILL Ltd** est la société pour laquelle le rapport concernant les sociétés **PERIMEKAR/ TERASASI ORGANISATIONS (SCELLE DCNS/M/COFFRE/UN cotes 14 et suiv.)** aurait été effectué.-----

---Dont acte,-----

